

*Les subsides*

**M. Merrithew:** Monsieur le Président, il a été dit à maintes reprises à la Chambre et à l'extérieur par le ministre du Commerce extérieur, par le premier ministre (M. Mulroney) et par moi-même qu'un des avantages inhérents à cette façon de procéder va être que nous aurons un meilleur mécanisme de règlement des différends. Lorsque l'initiative de libéralisation des échanges a été amorcée, nous avons bien dit que pendant la poursuite de ces négociations un pays souverain comme les États-Unis n'allait pas balancer sa propre législation par les fenêtres. Ce qui s'est fait là-bas depuis deux ans est tout à fait dans les règles. Ce n'est pas toute l'industrie mais une partie seulement qui s'est adressée à son gouvernement pour remédier à une chose qu'elle considérait comme injuste, en mettant en oeuvre sa propre législation nationale.

• (1530)

Il se trouve que j'ai siégé au sous-comité des priorités et de la planification du commerce, qui fixe la mission de nos négociateurs. Je peux dire au député, comme cela a été dit à maintes reprises à la Chambre, que ce qui fera partie de la chose, et qui doit nécessairement en faire partie, c'est une façon meilleure pour nous qui sommes d'importants partenaires commerciaux de résoudre les problèmes qui ne peuvent manquer de surgir. Quel sera le mécanisme, quelle forme prendra-t-il, s'agira-t-il d'une commission, tout cela est une autre question. Nous espérons seulement que durant les prochains 16 ou 17 mois, nous pourrions vraiment négocier une meilleure entente et en arriver à de meilleures lois commerciales que ce que nous avons présentement.

**M. Althouse:** Monsieur le Président, lorsque le gouvernement a entrepris ces discussions, il était déjà acquis qu'à la fin de l'année prochaine 80 p. 100 des produits faisant l'objet d'échanges entre nos deux pays seraient tout à fait exempts de droits de douane. La principale pierre d'achoppement aux échanges entre nos deux pays a résidé dans l'apparition de justifications aux restrictions du commerce au moyen de diverses barrières non douanières.

Le principal irritant qui agace nos deux pays semble être justement le processus par lequel nous résolvons ces irritants. La Commission du commerce international a été foudroyée, pour ainsi dire, des deux côtés. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas commencé avec ce principal irritant au lieu de tout mettre sur la table de négociations, en risquant de nous faire perdre certaines des franchises attachées à des produits présentement échangés entre nous? Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas concentré sur ce problème particulier, à savoir établir un mécanisme de solution des conflits, pour se préoccuper ensuite de réduire les droits de douane après avoir réglé ce problème?

**M. Merrithew:** Il faut certes espérer, monsieur le Président, qu'un meilleur mécanisme sorte de nos discussions. Malheureusement, lorsque nos deux pays ont pris la décision historique d'essayer de négocier un accord de libéralisation des échanges, un meilleur accord commercial, on ne pouvait pas s'attendre à partir de ce moment-là à ce qu'un pays souverain comme les États-Unis abandonne immédiatement toute sa stratégie actuelle. Son industrie et son régime politique ne le supporteraient pas, pas plus que les nôtres.

Nous avons une loi permettant de remédier aux problèmes commerciaux. Il ne fait pas de doute qu'un meilleur régime en sortira, et doit en sortir. Entre temps, ce n'est pas parce que deux pays essaient d'en arriver à un arrangement que cet effort sera couronné de succès même en dernière analyse. Nous savons qu'il en résultera vraiment quelque chose, et c'est que durant les 16 ou 18 prochains mois, à mesure que nous nous efforcerons d'en arriver à un meilleur arrangement, nous serons mieux en mesure de résoudre le genre de difficultés auxquelles nous avons eu à faire face et auxquelles, je pense bien, nous aurons toujours à faire face.

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Monsieur le Président, je voudrais parler de deux questions concernant les paragraphes 3,5 et 7 de la motion de mon collègue, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Le paragraphe 3, qui est relié en grande partie à certains autres paragraphes, reproche au gouvernement de n'avoir pas su éviter les torts que le projet de loi agricole aux États-Unis cause à de nombreux cultivateurs canadiens. Le problème c'est que, comme ses prédécesseurs, le gouvernement n'a pas su tirer la leçon de l'histoire, et je parle de l'histoire récente, c'est à dire postérieure à la Seconde Guerre mondiale. Si l'on examine la structure constitutionnelle des États-Unis et les méthodes que ce pays utilise en vertu de sa constitution, on comprend pourquoi il a eu si souvent recours aux droits compensateurs ou même saboté des accords commerciaux internationaux. Il l'a fait à bien des reprises, vis-à-vis non seulement du Canada, mais de plusieurs autres pays.

A cause du projet de loi agricole des États-Unis, nos cultivateurs touchent au maximum 3,15 \$ canadiens environ pour le blé rouge de printemps numéro 1 tandis que leurs collègues des États-Unis obtiennent 6 \$ à 6,50 \$ le boisseau. Les Américains vendent leurs céréales de qualité supérieure environ 3 \$ le boisseau aux importateurs du monde entier dont certains étaient des clients fidèles du Canada et notre gouvernement s'attend à ce que nos producteurs concurrencent le Trésor américain et celui de la Communauté économique européenne.

Notre pays n'a jamais eu autant besoin d'aider le secteur agricole. C'est au pays tout entier de le faire, par l'entremise de notre gouvernement national. Lorsque je parle de l'histoire récente, monsieur le Président, je fais allusion à ces 40 dernières années, qui ont débuté pendant la Seconde Guerre mondiale. Les pays exportateurs et importateurs s'étaient alors entendus pour fixer des prix minimum et maximum, d'une année à l'autre, en vertu d'un accord international sur le blé. Cet accord a fonctionné à merveille jusqu'à ce que les États-Unis commencent à le saper et à le saboter. Cette entente a été suivie de l'accord international sur les céréales. Il n'était pas aussi bon que le précédent, mais c'était mieux que rien. Qui l'a saboté? Je vous laisse deviner, monsieur le Président.

La même chose se produit tous les ans depuis la Seconde Guerre mondiale, et pas seulement les années où il y a des élections au Congrès ou à la présidence. Chaque année, ou bien il y a de nouveaux droits compensateurs ou bien les États-Unis nous ferment leurs frontières pour l'exportation de diverses denrées et, ce qui est vraiment honteux, c'est que le Canada, avec son attitude servile, courbe l'échine et permette aux États-Unis de lui dicter ce qu'il doit faire avec ses propres lois ou les droits provinciaux. Cela nie la souveraineté du Canada.